

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 7

Votants 8

Date de convocation :

19/03/2025

Date d'affichage :

19/03/2025

Numéro :

02/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 081-268102589-20250326-DELIB_02_2025-BF



SÉANCE DU 26 MARS 2025

Le 26 mars 2025 à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Vice-Président.

Présents : Bernard DELBRUEL – Françoise CHINCHOLLE – Nelly FACCA – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Pierrette RAMON – Josiane GALY – Nathalie JALBY.

Absents excusés représentés : Pierre CANAC (N.FACCA)

Absentes excusées non représentées : Françoise DAVIOT – Rose LUGAN

Absentes non excusées non représentées : Bruno BARDES – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Nelly FACCA

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS

Madame la Présidente présente aux membres du conseil d'administration le compte administratif 2024 du CCAS comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		4 596,46 €	4 596,46 €	
RECETTES	4 408,26 €	6 300,00 €	10 708,26 €	
Solde	4 408,26 €	1 703,54 €	6 111,80 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

1. Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 596,46 €

Recettes : 10 708,26 € dont 4 408,26 € d'excédent reporté

Soit un résultat de clôture de + 6 111,80 €

2. Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 € dont 0,00 € d'excédent reporté

Soit un résultat de clôture de + 0,00 €

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu le compte administratif 2024 du CCAS, Mme la Présidente quitte

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 081-268102589-20250326-DELIB_02_2025-BF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature comptable M57

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **PROCÈDE** au vote du compte administratif du CCAS.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif du CCAS.
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 du CCAS définitivement closes.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Vice-Président,
Bernard DELBRUEL

Le secrétaire de séance
Nelly FACCA